

L'intercommunalité en marche

Le 1er janvier 2002 est née la Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon. Ce regroupement de 23 communes ne se contente pas de remplacer le SIVOM. Avec des moyens accrus, il va donner plus d'ampleur à l'action économique, mais aussi développer des projets communs dans le secteur social et la culture.

Pourquoi passer en communauté de communes? On entend souvent dire que la France, avec ses 36 000 communes, en possède autant que l'ensemble des autres pays de la communauté européenne. C'est certainement un atout qu'il faut conserver car il permet un maillage démocratique et de proximité absolument irremplaçable. Mais c'est aussi un handicap car la plupart de nos petites communes et villages ruraux n'ont pas les moyens individuellement de faire face aux exigences de nos concitoyens qui recherchent dans ces villages un cadre et une qualité de vie mais aussi tous les services offerts dans les villes. D'où l'idée de se regrouper en communauté de communes.

Une incitation forte de l'État

Cette coopération intercommunale fut initiée et fortement incitée par l'État dès 1992 par une loi qui offrait à ces regroupements des avantages financiers importants.

Du SIVOM à la Communauté de communes

Dans notre canton, nous fonctionnons depuis 1972 en SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples), ce qui illustre déjà la volonté de regrouper certaines activités dont les principales ont été les ordures ménagères, déléguées au SMOM (Syndicat mixte des ordures ménagères regroupant six cantons) et la construction du collège Paul Fort. Dès qu'une dépense était votée, il était demandé aux communes une participation en francs par habitant, quelles que soient les ressources de la commune. Le passage en Communauté de communes permettra d'élargir considérablement le champ des compétences. La Communauté pourra intervenir dans des domaines aussi variés que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, la voirie communautaire, l'amélioration de l'habitat, la création ou l'aménagement d'équipements ou d'installations d'intérêt communautaire, les affaires sociales, avec en particulier l'élargissement du Centre social et de loisirs Is-Marcilly à l'ensemble des communes, le tourisme, la culture, la mise en commun de moyens en personnel ou équipements.

Des avantages financiers

Financièrement, il y aura une plus grande souplesse car la Communauté sera dotée d'une fiscalité propre avec un prélèvement sur les impôts locaux (*taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et sur le non-bâti, taxe professionnelle*). Cette ligne supplémentaire sur les avis d'imposition viendra pour tout ou partie en déduction des prélèvements effectués par les



communes. Une fois les taux fixés par la Communauté, il appartiendra à chaque commune de redéfinir les nouveaux taux à appliquer pour les recettes communales.

Pour encourager cette coopération entre les communes, l'État apporte une dotation financière qui devrait se situer aux alentours de 150.000 € (1 000.000 F) par an à partir de 2003 (50% de cette somme en 2002). Il faut également souligner que pour tout projet, les subventions accordées par les divers organismes (État, Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, Jeunesse et sport etc...) sont plus accessibles et plus importantes lorsque l'intérêt communautaire est avéré.

Une naissance difficile

La mise en place de cette communauté fut longue et laborieuse. Depuis avril 1999 où nous travaillons à cette tâche, les obstacles à franchir furent nombreux. En ce qui nous concerne, tout était prêt dès la fin de 1999 et nous aurions pu créer notre communauté au 1^{er} janvier 2000. Mais il nous a manqué la signature du Préfet.

Arguant du fait qu'une nouvelle loi (SRU .. Solidarité et Renouvellement Urbain) venait modifier les règles pour l'aménagement du territoire et imposait de définir avant fin 2001 un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) autour de l'agglomération dijonnaise, que nous étions en pleine réflexion pour la mise en place des Pays et enfin que les élections de mars 2001 étaient proches, il différa par deux fois la création de la Communauté, en 1999 et 2000. Nous avons déjà un retard de 7 ans par rapport à certains ; deux années furent à nouveau perdues.

Un atout pour l'Avenir

Nous touchons enfin au but. Mise à part la commune de Flacey qui a demandé son rattachement à la Communauté du Val de Norges, les 23 autres communes du canton d'Is-sur-Tille forment officiellement, depuis le 1^{er} janvier 2002, la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON (COVATI).

Ce rapprochement tant attendu est donc souhaité par une forte majorité des élus municipaux du canton. L'adhésion générale au projet communautaire est très importante : c'est une condition indispensable à sa réussite.

Les énergies ne manquent pas au sein de notre canton pour faire avancer des projets qui auront un effet bénéfique sur le développement économique, social et culturel de nos petites villes et de nos villages.

C'est donc un défi important, mais passionnant, qui nous attend. La Communauté sera dès 2002 une réalité incontournable qui contribuera à façonner un avenir commun pour le bien des habitants du canton.

Michel Maillot

